Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 08/07/2022
ID : 063-256300187-20220707-B2022_07_21-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BASSE LIMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du 07/07/2022

Délibération n° B 2022-07-21

Date de convocation : 28/06/2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTE :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Amalia QUINTON

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juillet, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.
Objet : **Lancement consultation Marché subséquent n° SIARECSBL2 (AC SBL-SIAREC)**

……...

Monsieur le Président explique aux délégués que, Dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés sur la commune de LEMPDES, il est nécessaire de lancer une consultation travaux avec l'accord cadre SBL-SIAREC en groupement avec le SIAREC pour l'assainissement des eaux usées et la CAM pour l'assainissement des eaux pluviales.

Le coordonnateur du marché subséquent sera le SIAREC.

Le montant du projet d'alimentation en eau potable s'élève à 291 000 € HT.

- ✓ Rue de Milan : renouvellement conduite F100 sur 750m + reprise de 22 branchements
- ✓ Rue Forest : renouvellement conduite F100 sur 225m + reprise de 3 branchements
- ✓ Rue Fangeas : renouvellement conduite F100 sur 200m + reprise de 1 branchement.

Le bureau doit délibérer afin de valider le projet, d'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC, de nommer le SIAREC comme coordonnateur du marché subséquent et d'autoriser le président à signer le marché selon l'avis de la CAO.

DELIBERATION

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues :

- Valide le projet relatif aux travaux AEP du marché subséquent n°SIARECSBL2 (AC SBL-SIAREC),
- Autorise le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC,
- Nomme le SIAREC comme coordonnateur du marché subséquent,
- Autorise le président à signer le marché selon l'avis de la CAO.

FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
René LEMERLE

SIAEP DE LA BASSE LIMAGNE
112, Rue des Fours à Chaux
63330 JOZE
Tél : 04.73.68.62.33
siaep.basse-limagne@wanadoo.fr